

Etude de détermination des volumes maximums prélevables Bassin versant des Ussees et affluents

Syndicat Mixte d'Etudes du Contrat de Rivières des Ussees

19 rue du Grand Pont
74270 Frangy

E.mail : smecru@gmail.com



Risques & Développement – R&D

Parc Citérama
Route de Napollon
13400 Aubagne

E.mail : RD@risques-et-developpement.fr

Maison Régionale de l'Eau - MRE



BP 50008
83670 Barjols

E.mail : mrepaca@club-internet.fr

Intitulé du projet : Etude de détermination des volumes maximums prélevables

Présents : 19 personnes

SMECRU : Alain POYRAULT (Président), Christian BUNZ (Vice-Président), Perrine BROUST (Chargée de mission) et Cédric BEJOT (Technicien) ; **AERMC** : Cécile MARQUESTE, Claire MORAND ; **CR Rhône-Alpes** : Hélène DENIS-BISIAUX ; **DDT 74** : Mathieu DELILLE et Jean-Maurice BOUVIER ; **ONEMA** : Marion LANGON ; **ARS** : Dominique REIGNIER ; **Chambre d'Agriculture 74** : Romain PANSARD et Alfred LACROIX ; **Mairie de Vanzy** : Roger VIONNET ; **CCPC** : Grégory VIALA ; **FRAPNA 74** : Marie HEBERT ; **SIAC** : Victor BRUNEL ; **MRE** : Christophe GARRONE ; **R&D** : Olivier SONNET.

Excusés : **CG74** : B. Fel et D. Teyssonneyre ; **DREAL** ; **CCPS Assainissement** : F. Gallotta ; **CCG** : S. Verbrugge ; **CPIE** : A. Courrioux ; **ASTERS** ; **SMECRU** : J-L. Vidal, Vice-Président

Rédacteurs : Christophe GARRONE et Perrine BROUST

Pièce jointe au compte-rendu : présentation de séance.

Procès Verbal n°5 – réunion du Comité de Pilotage Phase 4 : Débits Minimum Biologiques et Débits de Crise Renforcée mercredi 16 novembre 2011 à 9h30 à FRANGY

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- Validation du compte rendu de la réunion de phase 3
- Détermination des Débits Minimum Biologiques (DMB) et Débits de Crise Renforcée :
 - Explication de la méthode
 - Proposition de plages de débits minimum biologiques, en fonction des espèces et stades de développement
 - Evaluation des retours statistiques des DMB et DCR
- Questions diverses

A) Présentation de la phase 4

Une présentation synthétique des résultats de la phase 4 est proposée afin notamment de présenter les éléments suivants :

- Compte rendu des opérations de terrain.
- Rappel de la démarche de définition des DB : choix des stations DMB et espèces cibles.
- Brève explication de la méthode EVHA et lecture des courbes.
- Les résultats comparés à l'hydrologie des cours d'eau

B) Questions diverses

Q1 (AERMC-ONEMA) : Certaines propositions et notamment sur US02 sont, en hiver, bien en deçà des débits moyens mensuels de fréquence 1/5 alors que la courbe des SPU de l'espèce cible continue à augmenter. L'ambition aurait pu être revue à la hausse.

R1 : Les courbes de SPU possèdent la plupart du temps une évolution « en cloche » et nous assistons souvent à une chute des SPU assez rapide après avoir atteint un optimum. Les DB proposés sont un compromis entre plusieurs espèces afin que la cible ne défavorise pas non plus et de manière significative les autres espèces présentes. Les valeurs seront quand même réétudiées au cas par cas.

Q2 (ONEMA) : Justifier plus clairement dans le rapport la méthode qui a amené au choix des valeurs et le lien avec l'analyse du contexte environnemental ? Faire apparaître là où il pourrait y avoir une ambition plus importante.

R2 : Le rapport sera repris en justifiant et en argumentant au mieux les choix proposés

Q3 (AERMC) : Peut-on préciser comment l'analyse du contexte environnemental guide le choix des DB ?

R3 : Les Ussees présentent de multiples contraintes naturelles ou anthropiques, surtout dans la partie aval. La qualité des Petites Ussees et du Fornant amont semble très altérée et le colmatage est assez généralisé sur l'ensemble des stations. Il ne semble pas que le débit soit le seul paramètre qui pourrait favoriser l'atteinte du bon état. Les débits proposés sont donc en majorité les débits minimum. Ils se trouvent en plus qu'ils sont plutôt en phase avec l'hydrologie naturelle du cours d'eau et de leurs fréquences d'apparition.

Q4 (ONEMA) : Les périodes proposées sont différentes suivant les tableaux. Il faudrait faire valider ces périodes par les agents locaux de l'ONEMA et par la fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques car elles peuvent être différentes d'un bassin à un autre.

R4 : Ce sera fait suite au copil et intégré dans le rapport.

Q5 (AERMC) : Sur le tronçon 2, comment entre en compte le rejet de la station d'épuration d'Allonzier et l'impact de la source ?

R5 : Le rejet ne semble pas influencer la qualité de l'eau au niveau de la station qui semble présenter visuellement une très bonne qualité de l'habitat. L'autoépuration et la dilution du rejet en est très probablement l'explication.

L'impact de la source apparaît dans l'hydrologie. Le modèle permet justement d'évaluer les pertes d'habitat entre deux débits, l'un influencé par les prélèvements et l'autre qui serait naturel.

Q6 (ONEMA) : Pourquoi le débit biologique proposé est-il faible quand il n'y a pas de conflit d'usage ?

R6 : le contexte ne permet pas d'augmenter l'ambition car les besoins sont essentiellement de l'AEP. Favoriser un optimum défavorise souvent certains stades de développement.

L'ARS souligne qu'il s'agit ici de déterminer des débits minimum.

Q7 (Agence de l'Eau) : Il serait préférable d'afficher plutôt une gamme de débit fixée entre le débit minimal et le débit optimal puis une comparaison avec l'hydrologie, le contexte environnemental, la qualité de l'eau pour en dégager enfin une valeur proposée ? Expliquer les critères de choix.

R7 : Pour la suite de l'étude, il est effectivement important de définir l'ambition voulue en fonction du contexte : plus d'ambition là où les débits sont satisfaisants, moins d'ambition là où il y a moins de marge de manœuvre vis-à-vis des usages.

L'étape ici présentée n'intègre pas encore tous les éléments de l'étude. Des plages de valeurs seront présentées.

Etude de détermination des volumes maximums prélevables Bassin versant des Ussees et affluents

Q8 (SMECRU) : comment sont pris en compte les prélèvements ponctuels, présents et futurs ? Idem pour les coups d'eau.

R8 : Discussion sur la différence entre Débits de Crise Renforcée (pas de temps journalier) et Débits Objectifs d'Etiage (basés sur des moyennes mensuelles). Les DCR servent à la gestion de crise tandis que les DOE sont des débits de planification, à respecter en moyenne mensuelle 8 années sur 10. Le respect du DOE garantit un niveau de prélèvement acceptable, compte tenu des besoins du milieu.

Q9 (Chambre d'agriculture) : La population ne cesse d'augmenter et les besoins en parallèle. Comment inverser la tendance ou la ralentir ?

R9 : ce point est crucial et fera partie des scénarios envisagés dans les phases suivantes qui doit traiter des perspectives à long terme. En effet, l'usage principal de la ressource est l'AEP, où les marges de manœuvre sont faibles. Identifier que l'exploitation des ressources du bassin atteint des limites est déjà une information assez forte. Il s'agit de poser des 'garde-fou'.

Q10 (CCPC) : souligne le peu de moyens de limiter l'impact des prélèvements AEP et leurs conséquences politiques : impact sur les documents d'urbanisme, Schémas Directeurs à revoir, plans d'investissement AEP...

R10 : il s'agit de bien évaluer les capacités futures de développement des réseaux AEP. L'étude doit pouvoir donner des arguments pour aider les élus dans leurs choix de développement AEP et d'urbanisme, pour qu'ils puissent tenir compte des enjeux multiples (socio-économiques, environnementaux, perspectives).

Un débat est alors initié sur les normes de rejet de la nouvelle station d'épuration de la CCPC dont les travaux sont en cours. Au-delà se pose la question de la mesure des débits et du manque de données qui peut être une des actions à prévoir à court terme et sans trop d'investissement. Des mesures ponctuelles, réalisées par le SMECRU, pourraient être entreprises.

Q11 (ONEMA) : souligne que la question ne sera pas que politique, mais aussi règlementaire.

R11 : les services de la DDT tiendront compte des connaissances actuelles pour les autorisations de prélèvement. Il ne s'agit pas de fixer une règle inatteignable, mais il faut reposer la question des choix de développement du territoire, faire évoluer les outils de planification.

L'ARS souligne qu'il est important de voir plus large et de planifier un schéma directeur général AEP pour tout l'ouest du département.

L'AERMC rappelle que les SCOT doivent être rendus compatibles avec le SDAGE RM&C, le SDAGE 2016 intègrera les conclusions des études volumes prélevables. Le SMECRU doit être informé et participer aux élaborations des SCOT (SCOT d'Annecy signé en juin 2012). Les élus doivent donc solliciter et informer leurs urbanistes et techniciens de la nécessité d'une telle démarche. Le rôle du contrat de rivières n'est pas de s'opposer aux documents d'urbanisme, mais d'y participer, dans la mesure du temps disponible. Le SMECRU n'a pas de rôle de contrôle ou de sanction, mais de co-construction pour faire apparaître les marges de manœuvre et travailler à la cohérence des documents de planification. Il s'agit d'éviter les conflits milieu/usages.

La DDT souligne l'importance de la concertation pour une révision des volumes prélevables à horizon 2014.

(ONEMA) : Malgré ce qui est présenté, le poisson est un véritable indicateur et non un « usager » et un indicateur de la préservation des usages. En préservant la ressource, on préserve les usages.

Un délai est réservé pour la lecture et le retour des remarques sur le document distribué.

Les retours devront parvenir au SMECRU avant le **9 décembre 2011**.

Le rapport sera revu, en proposera notamment des fourchettes DMB mini/maxi et les critères de choix associés.

La séance est levée à 12h30.